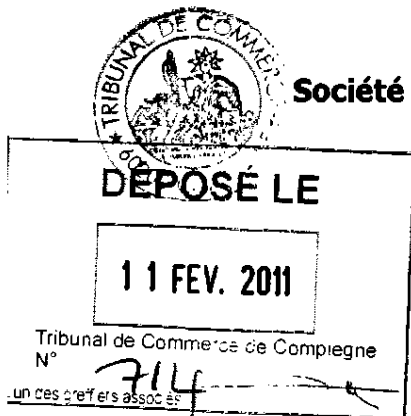




3 C EXPRESS
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : 38 rue Louis Barthou
60260 LAMORLAYE
490957081 RCS COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE
DU 20 JANVIER 2011

La soussignée

Sylviane LAVERGNE
demeurant 38 rue Louis Barthou 60260 LAMORLAYE

Gérante de la société 3 C EXPRESS, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, divisé en 30 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré « dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision collective extraordinaire des associés »,

et exposé que suite à l'acquisition d'un immeuble par la SCI LAVERGNE dans laquelle Madame Sylviane LAVERGNE est associée, la SCI a mis à la disposition de la société 3 C EXPRESS des locaux à usage commercial, moyennant le paiement d'un loyer conformément au bail conclu le 1er novembre 2010.

Décide :

- de transférer le siège social du 38 rue Louis Barthou - 60260 LAMORLAYE au 6 rue des Jardins - 60500 CHANTILLY, rétroactivement à compter du 1er janvier 2011, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision collective extraordinaire des associés,
- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 6 rue des Jardins - 60500 CHANTILLY."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, la gérante a dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé après lecture.

Sylviane LAVERGNE
Gérante